

France Angels et l’Institut national de la propriété industrielle (INPI) s’associent pour un partenariat de trois ans afin de renforcer l’accompagnement des Business Angels et des entrepreneurs qu’ils soutiennent partout en France

Dans ce communiqué:

- ✓ Soutenir et accompagner les start-up & Business Angels sur la propriété intellectuelle
- ✓ Les bénéfices du partenariat pour l’INPI, les réseaux de France Angels et la Fédération

Les créateurs d’entreprises et les Business Angels sous-estiment parfois l’importance de la propriété intellectuelle sur le chemin de la création et du développement de valeur pour les start-ups. L’origine peut en être une négligence, le besoin d’aller de l’avant vite mais aujourd’hui dans un monde de plus en plus digitalisé les risques pris peuvent être de plus en plus impactant pour le futur développement de la start-up et sa valorisation.

De ce constat, **France Angels** et l’**INPI** s’allient pour **sensibiliser les Business Angels à la propriété industrielle et améliorer sa prise en compte lors de la phase d’éclosion et de développement des start-ups.**

Soutenir et accompagner les start-up & Business Angels sur la propriété intellectuelle.

Les deux structures ont officialisé ce **partenariat sur le stand de l’INPI** à l’occasion de **Vivatech**, jeudi 12 juin en présence de **Pascal Faure**, Directeur général de l’INPI et de **Philippe Rase**, Co-Président de France Angels, en charge notamment des partenariats.

Philippe Rase, nouveau Co-Président de France Angels aux côtés d’Alain Pujol souligne :

« Nous souhaitons apporter de plus en plus de valeur à nos réseaux locaux et nationaux membres de notre Fédération. En nous associant avec l’INPI et en déployant ensemble des séminaires de sensibilisation nous permettons à nos 5500 business angels en France de prendre conscience de l’importance d’intégrer dans nos accompagnements des critères liés à la propriété industrielle. Ce n’est pas nouveau, mais avoir accès au travers des référents régionaux de l’INPI est très utile pour nos membres de France Angels. Nous sommes ravis de conclure ce partenariat d’une durée de 3 années avec l’INPI »

Pascal Faure, Directeur général de l’INPI déclare :

« Les business angels interviennent dès l’origine d’un projet entrepreneurial. La propriété industrielle doit, elle, être appréhendée à la naissance du concept et s’intégrer dans une stratégie globale de croissance. C’est ce constat qui a conduit nos structures à conclure ce partenariat. Dans ce cadre, l’INPI va mobiliser son réseau national pour sensibiliser les business angels à l’importance de la PI et les accompagner dans la prise en compte de cette expertise par les entreprises qu’ils accompagnent. »

Les bénéfices du partenariat pour l'INPI, les réseaux de France Angels et la Fédération.

Ce partenariat permettra :

- **A l'INPI** de mettre en œuvre des **actions de sensibilisation et de formations** concernant la propriété intellectuelle pour les membres de France Angels. Et de **les accompagner dans la prise en compte de la propriété industrielle** lors de la phase de création et de développement des start-ups qu'ils soutiennent.
- Aux **membres de la Fédération** de **bénéficier des expertises et de l'accompagnement** que l'INPI propose au travers de ses ateliers et programmes pour mieux comprendre les enjeux et mieux utiliser la propriété industrielle.
- **A France Angels d'apporter de plus en plus de valeur à ses réseaux et aux start-ups** accompagnées par ses membres en collaboration avec l'INPI.



Pascal Faure, Directeur général de l'INPI, et Philippe Rase, Co-Président de France Angels

A propos de France Angels :

La Fédération Nationale des Business Angels représente près de 5 500 Business Angels répartis dans plus d'une cinquantaine de réseaux présents partout en France. En 2024, les membres de la Fédération ont investi 98,6 millions d'euros dans 445 start-ups.

Elle a pour mission de promouvoir les Business Angels en France, les représenter auprès des institutions françaises et européennes publiques et privées, et de fédérer les réseaux de Business Angels et professionnaliser leurs actions en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les réseaux et auprès des partenaires de France Angels.

A propos de l'INPI :

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

Contacts Presse:

- INPI : presse@inpi.fr - <https://www.inpi.fr/>
- France Angels : lison@franceangels.org - <https://www.franceangels.org/>